

La lettre de l'Observatoire de la Compétitivité

n°1, juin 2004

LA COMPETITIVITE : OBJECTIF DE POLITIQUE ECONOMIQUE

Depuis quelques années, le thème de la compétitivité a resurgi dans le débat public et se trouve aujourd'hui au centre des préoccupations de la politique économique.

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne s'est fixé comme objectif de « faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 ».

Au Luxembourg, la compétitivité est une constante des considérations de la politique économique depuis plus de 25 ans. Au cours du premier trimestre 2003, le Comité de coordination tripartite a reconnu la nécessité de se doter d'un outil permanent d'observation de la compétitivité et des indicateurs y afférents. A cette fin, le Gouvernement a jugé opportun de mettre en place un « Observatoire de la Compétitivité » au sein du Ministère de l'Economie.

Se basant sur les travaux déjà effectués en collaboration entre le STATEC et la CREA (Cellule de Recherche en Economie Appliquée de l'Université de Luxembourg) ainsi que les travaux préliminaires menés au sein du Ministère de l'Economie, l'Observatoire de la

Compétitivité est en charge de la préparation d'un rapport relatif à la compétitivité actuelle de l'économie luxembourgeoise. A cette fin, le Gouvernement a mandaté un expert externe pour accompagner ces travaux auxquels sont étroitement associés les partenaires sociaux.

Ce numéro de « La lettre de l'Observatoire de la Compétitivité » est le premier d'une série de publications visant à informer aussi bien les acteurs économiques que le grand public sur le thème de la compétitivité.

Soucieux d'engager toutes les parties intéressées dans nos réflexions sur la compétitivité, je vous invite cordialement à nous transmettre vos idées et vos suggestions.

En vous souhaitant bonne lecture.



Henri GRETHEN
Ministre de l'Economie

1. COMPETITIVITE: DE QUOI PARLONS-NOUS ?

Le débat sur la compétitivité n'a pas laissé le Luxembourg indifférent et a déjà fait couler beaucoup d'encre. Mais qu'entendons-nous par le terme « *compétitivité* » ?

« *Qui dit compétitif, dit compétition* ». Un athlète qui gagne une course sur 100 mètres ne la gagne pas uniquement parce qu'il a les muscles plus développés que ses concurrents. D'autres facteurs sous-jacents peuvent jouer, il peut bénéficier, par exemple, des services d'un meilleur entraîneur, d'un matériel plus sophistiqué ou de séances d'entraînement plus intensives, etc. Cet exemple souligne le caractère complexe et multidimensionnel de la compétitivité ne prenant un sens que dans l'étalonnage des performances.

La compétitivité est initialement un concept d'entreprise se référant tant à son fonctionnement interne qu'aux relations qu'elle peut entretenir avec son environnement extérieur. Dans ce contexte, la compétitivité désigne la « *capacité d'une entreprise à accroître ses parts de marché dans un environnement concurrentiel, et ce, tant sur le plan national qu'international* ».

Au niveau d'une économie, le concept de compétitivité devient difficile à cerner. S'il est aisé de parler de gain de parts de marché pour une entreprise compétitive, qu'en est-il d'une économie nationale ?

Une approche qui a toujours été celle du gouvernement luxembourgeois peut se définir comme suit: « *la compétitivité d'une économie est sa capacité à générer de façon durable un revenu, un niveau d'emploi et de cohésion sociale relativement élevés, tout en étant exposée à la concurrence internationale* ».

Cette définition englobe bien tous les éléments importants pour un débat constructif au Luxembourg.

2. LES ETUDES INTERNATIONALES DE « *BENCHMARKING* »

Presque tous les quotidiens luxembourgeois ont récemment publié les résultats de l'étude IMD en annonçant : « *Le Luxembourg en perte de compétitivité* ».

En effet, de nombreux organismes et institutions internationaux publient des études comparatives sur l'évolution de la position compétitive des économies nationales. Ces études de « *benchmarking* » trouvent un certain écho médiatique qui pourrait laisser plus d'un lecteur dupe.

A titre indicatif, citons, parmi les plus connus, deux de ces rapports qui classent les pays en construisant des indices statistiques composites :

- dans son *World Competitiveness Yearbook*, l'*Institute for Management Development* (IMD) déjà cité, classe le Luxembourg au 9^{ème} rang sur 60 pays analysés;
- dans son *Global Competitiveness Report*, le *World Economic Forum* (WEF) classe le Luxembourg au 21^{ème} rang sur 102 pays analysés.

Ces résultats montrent certaines disparités, bien que tous les deux mesurent la position compétitive des pays dans un environnement international. A quoi peut-on attribuer cet écart ? Que mesurent réellement ces indices composites ? Quelle est la logique économique sous-jacente et quel est le degré de fiabilité de ces indices ? Il est très difficile de répondre précisément à toutes ces questions.

Etant donné que le bien fondé de pareilles études peut-être sujet à discussion en raison de l'approche et de la méthodologie utilisée, leurs résultats doivent être interprétés avec précaution et avec un certain recul.

Ces dernières années, l'analyse de l'évolution de la position compétitive des économies nationales a donné lieu à une véritable industrie du *benchmarking*, où chacun prône sa propre méthodologie, sans qu'il n'existe une approche standardisée.

3. L'OBSERVATOIRE DE LA COMPÉTITIVITÉ

Suite aux discussions sur la compétitivité du Luxembourg menées au sein du Comité de coordination tripartite, un Observatoire de la Compétitivité a été mis en place au sein du Ministère de l'Economie.

Quel est son rôle ?

Le rôle de l'Observatoire de la Compétitivité est d'aider le Gouvernement et les partenaires sociaux à définir les orientations et le contenu de politiques favorables à ou/et compatibles avec une compétitivité à long terme, source de croissance et de bien être social. Il est en l'occurrence un outil de documentation, d'observation et d'analyse de l'évolution de la position compétitivité du pays.

Quelles sont ses missions ?

Les missions de l'Observatoire sont les suivantes:

- collecter, analyser et comparer des informations existantes, nationales et

internationales, sur la compétitivité économique;

- effectuer ou faire effectuer des études et recherches sur la compétitivité, ses déterminants, etc;
- collaborer aux travaux et analyses des organisations internationales (Commission européenne, OCDE, etc.) sur la compétitivité.

Quel est son mode d'organisation ?

La bonne exécution des travaux de l'Observatoire de la Compétitivité dépend de l'interaction entre plusieurs acteurs:

- la Cellule d'études et de prévisions économiques (CEPE) du Ministère de l'Economie coordonne les activités, dont le volet statistique est géré par le STATEC ;
- le Comité de coordination tripartite émet des avis et des recommandations;
- des experts nationaux ou étrangers peuvent être mandatés pour réaliser certains travaux d'études.

4. LES EXPERTS EXTERNES

Au niveau national

Le STATEC en collaboration avec la CREA* (Cellule de Recherche en Economie Appliquée de l'Université de Luxembourg) ont développé, il y a bientôt dix ans, un système d'indicateurs de compétitivité qui est régulièrement mis à jour. Ces indicateurs sont repris dans le rapport annuel sur la compétitivité qui est publié depuis 1999 dans la série des cahiers économiques du STATEC. La collaboration entre le Ministère de l'Economie, le STATEC et

* Anciennement appelée le CRP Gabriel Lippmann.

L'Université de Luxembourg va continuer autour du thème de la compétitivité.

Au niveau international

Afin d'accompagner les travaux du Comité de coordination tripartite, le Gouvernement a récemment mandaté comme expert externe, Monsieur Lionel Fontagné, Professeur de Sciences Economiques à l'Université Paris I (Sorbonne) et co-auteur du rapport « *Compétitivité* » pour le Conseil d'Analyse Economique (CAE) français.

Le Professeur Fontagné aura plus particulièrement pour mission de présenter, à l'adresse du Comité de coordination tripartite, un rapport sur la position compétitive du Luxembourg en y formulant des pistes de réflexions.

En outre, ce rapport comportera une proposition pour un tableau de bord de la compétitivité qui prendra la forme d'un cahier d'indicateurs, divisé en plusieurs catégories (*e.g.* éducation, innovation, cohésion sociale, esprit d'entreprise, etc.), identifiés comme fondamentales pour la compétitivité luxembourgeoise. Ce tableau de bord devra permettre de positionner le Luxembourg par rapport à ses principaux concurrents et constituera également la base d'un mécanisme d'alerte, avisant le Gouvernement et les partenaires sociaux à prendre des mesures nécessaires dès que l'un ou l'autre indicateur vire à « *l'orange* » ou au « *rouge* ». ■

5. LES PRINCIPALES ETAPES

début mai 2003	Suite à une analyse de l'évolution de la compétitivité luxembourgeoise, le Comité de coordination tripartite a reconnu la nécessité de se doter d'un outil permanent d'observation de la compétitivité.
fin mai 2003	Lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays, le Premier Ministre a annoncé la création de l'Observatoire de la Compétitivité.
juillet 2003	Sur base d'une proposition du Ministre de l'Economie, le Conseil de Gouvernement a décidé de mettre en place l'Observatoire de la Compétitivité auprès du Ministère de l'Economie.
décembre 2003	L'Observatoire de la Compétitivité a pour mission de préparer pour le Comité de coordination tripartite un projet de rapport sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.
février 2004	L'Observatoire de la Compétitivité propose dans un rapport, à l'adresse du Comité de coordination tripartite, un cadre conceptuel ainsi qu'une série d'indicateurs relatifs à la compétitivité.
mars 2004	Le Gouvernement mandate un expert externe, le Professeur Fontagné, afin d'accompagner les travaux du Comité de coordination tripartite.
mai-juillet 2004	Entretiens entre les partenaires sociaux et le Professeur Fontagné afin que ce dernier puisse mieux comprendre les particularités de l'économie luxembourgeoise.
septembre 2004	Elaboration d'un tableau de bord reprenant une liste d'indicateurs pertinents.
octobre 2004	Présentation du rapport sur la compétitivité luxembourgeoise par le Professeur Fontagné.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Ministère de l'Economie
Observatoire de la Compétitivité
19 – 21 Boulevard Royal
L – 2449 Luxembourg
Tel: +352 478 4155
Fax: +352 22 26 70

Adresse Email:
Adresse URL:

La version PDF de ce document peut-être téléchargée à l'adresse suivante:
www.eco.public.lu

Observatoire@eco.etat.lu
www.eco.public.lu/

© Ministère de l'Économie, Luxembourg, 2004